



100 % libres  
...100 % vous !



**Alexandre GRILLAT**  
Secrétaire Général

Monsieur François BAYROU  
Premier Ministre  
Hôtel de Matignon  
57, rue de Varenne  
75007 PARIS

Paris, le 16 décembre 2024

Monsieur le Premier Ministre,

Premier syndicat de l'encadrement et seconde organisation syndicale représentative au sein des Industries Électriques et Gazières (IEG), la CFE Énergies a été confortée dans son rôle de défense des intérêts des salariés lors des élections professionnelles de novembre 2023, et est devenue la première force syndicale à EDF SA et à GRTgaz.

C'est donc forte du soutien croissant des salariés et de son engagement en faveur de politiques énergétiques, nationale et européenne, pragmatiques et de bon sens, qu'elle tient à s'adresser à vous au moment où vous prenez les rênes du Gouvernement et où des décisions engageant notre pays durant des décennies doivent être prises en matière de politique énergétique. Le souci du dialogue qui a marqué votre parcours politique nous incite à penser que vous placerez l'écoute des partenaires sociaux au centre de votre méthode gouvernementale.

Pour la CFE Énergies qui participe activement, et ce depuis de très nombreuses années, aux différents débats publics, locaux et nationaux, et multiples consultations destinés à définir les choix de politique énergétique, ce souci du dialogue et de l'écoute est aussi essentiel qu'il est crucial pour la vie démocratique de la Nation.

A l'heure où la stratégie nationale bas carbone et la programmation pluriannuelle de l'énergie dite PPE doivent être définies pour donner un cap clair au secteur énergétique français, nous sommes convaincus que l'implication des entreprises du secteur de l'énergie et de leurs salariés est déterminante pour la réussite d'une transition énergétique qui se doit d'être pragmatique, résolument bas carbone, mais aussi souveraine et facteur de réindustrialisation. Les salariés contribuent au quotidien, avec l'esprit de service public et d'intérêt général qui les caractérisent, à tous ces enjeux et préparent l'avenir de notre pays.

En amont du discours de politique générale que vous délivrerez devant le Parlement, la CFE Énergies tient à insister auprès de vous sur le nécessaire alignement de la politique énergétique avec la politique climatique et la politique industrielle. Elle souhaite par conséquent porter à votre attention les différentes priorités qu'elle défend pour l'avenir énergétique du pays. Les choix que vous serez amené à faire au cours des prochains mois, voire même très rapidement puisque les consultations sur les textes dits SNBC et PPE se terminent aujourd'hui, seront en effet décisifs pour notre souveraineté énergétique, la lutte contre le réchauffement climatique et la préservation de notre tissu industriel.

De manière générale, la CFE Énergies s'appuie sur les rapports scientifiques, gages d'objectivation de ses positions, et les conclusions des commissions d'enquête parlementaires relatives à l'énergie qui soulignent l'impérieuse nécessité d'une vision stratégique cohérente et de long terme de la part de l'État pour le secteur énergétique, qui est, faut-il le rappeler, une industrie du temps long.

La planification comme la constance sont en effet essentielles à la réussite des objectifs de transition énergétique et de réindustrialisation, alors que la procrastination, les incertitudes et les changements erratiques de cap sont mortifères. Les entreprises du secteur énergétique ont besoin d'anticipation et de visibilité pour planifier leurs investissements et recruter les compétences nécessaires. Il est donc crucial que l'État s'engage de manière pérenne, en assurant la constance de sa vision politique et de son soutien avec des plans adaptés d'appui aux investissements pour en diminuer les coûts.

## Les enjeux du système électrique

C'est tout d'abord sur les enjeux du système électrique que nous souhaitons attirer votre attention. En effet, au regard des enjeux portés par l'électrification au nom de la décarbonation et de l'impératif de réindustrialisation du pays, la CFE Énergies considère que la sécurité des approvisionnements électriques, la compétitivité électrique sur le long terme et la stabilité du système électrique doivent être au cœur des priorités de la politique énergétique. France Stratégie a ainsi mis en avant il y a déjà quelques années les impératifs de sécurité du système électrique, rappelant que l'électricité est un « *bien essentiel à notre économie, ne serait-ce que parce qu'elle alimente tous nos systèmes d'information et de télécommunication* ».

Dans cette perspective, la CFE Énergies est plus que jamais convaincue que des moyens pilotables de production d'électricité correctement dimensionnés sont indispensables à la sécurité électrique des Français alors même que les énergies renouvelables intermittentes se développent massivement.

Au cœur de ces moyens pilotables, les moyens de production électronucléaire constituent des atouts dans le combat climatique. Rapporté à leur puissance électrique, ils ont un impact très limité en matière d'artificialisation des sols et mobilisent un faible volume de ressources minérales. Ils constituent surtout une puissante filière industrielle avec plus de 220 000 emplois en France et plus d'un million d'emplois en Europe.

Dès lors, parce qu'il s'agit de l'investissement le plus rentable économiquement et climatiquement, la prochaine PPE doit favoriser, dans le respect des exigences de sûreté et sous la responsabilité de l'autorité de sûreté nucléaire, la prolongation la plus large et la plus durable du parc nucléaire existant, en assurant sa résilience et sa bonne adaptation au réchauffement climatique.

Pour cela, la prochaine PPE doit mettre fin à l'hérésie, malheureusement aujourd'hui encore en vigueur, de la fermeture anticipée de réacteurs nucléaires. L'État ne doit pas non plus succomber à la tentation de sacrifier les investissements dans le parc nucléaire actuel, et ce au nom des besoins massifs d'investissements d'EDF et de la situation financière de l'entreprise dont il porte une lourde part de responsabilité. Pour la CFE Énergies, les moyens du parc nucléaire existant et en particulier les investissements dits de grand carénage et de durée de vie, doivent être actés et sanctuarisés.

La prochaine PPE doit également traduire en actes les annonces faites par le Président de la République dans son discours de février 2022 à Belfort, à savoir l'engagement d'un programme de nouveaux réacteurs nucléaires. Au-delà de cette avancée programmatique, l'État doit d'urgence déterminer les modèles de régulation et de financement de ce programme nucléaire, en s'inspirant de ce que d'autres pays européens ont pu faire et en s'engageant financièrement dans ce programme.

Un engagement clair de l'État dans le financement public de ce programme aura en effet pour mérite d'en réduire le coût de financement et donc le coût de revient. Il garantira ainsi que cette production électrique, fiable et décarbonée, soit durablement compétitive, comme ce fut le cas dans les années 70. L'EPIC EDF bénéficiait alors d'une notation financière équivalente à celle de l'État.

Cet engagement en faveur de la relance du nucléaire doit trouver le même écho au niveau européen. La CFE Énergies se mobilise en effet depuis de nombreuses années pour mettre fin au tabou nucléaire qui prospère au sein des institutions européennes malgré le Traité Euratom qui, rappelons le, est un traité fondateur de l'Union européenne.

Dès lors, votre Gouvernement doit mettre toute son énergie pour que la nouvelle Commission européenne passe du discours aux actes en matière nucléaire, en dehors de toute forme de procrastination ou de duplicité. L'alliance européenne du nucléaire lancée à l'initiative de la France a constitué une première étape décisive. Mais nous considérons que d'autres étapes doivent aujourd'hui, dans l'intérêt de la France, de son industrie nucléaire et de ses salariés, être franchies avec l'accès des investissements nucléaires, sous ses multiples formes, aux financements européens. Il en est autant de la primauté de la neutralité technologique bas carbone dans les différents textes européens, comme le propose l'ancien président de la Banque Centrale Européenne, Mario Draghi, et que la CFE Énergies demande au Gouvernement de défendre.

La CFE Énergies est néanmoins persuadée que tous ces investissements nucléaires, qui sont essentiels à la sécurité du système électrique dans la durée, ne se concrétiseront que si l'État initie en parallèle un cadre réglementaire qui les favorise.

Dès lors, la CFE Énergies vous demande de rapidement sécuriser un modèle dit « post-AReNH » qui assure la couverture de l'ensemble des coûts économiques du parc nucléaire existant. Il est en effet urgent de mettre fin à l'AReNH, dispositif mortifère qui a profondément fragilisé EDF au profit d'opérateurs dits alternatifs qui ont, pour la très grande majorité d'entre eux, profité d'une manne inespérée sans investir dans le système électrique national et sa sécurité à long terme.

Au-delà du nucléaire, nul ne conteste que l'hydroélectricité est la première des énergies renouvelables. Mais c'est surtout une énergie renouvelable pilotable qui participe pleinement à l'équilibre du système électrique. Et elle est une énergie doublement renouvelable puisque sa flexibilité et sa capacité de stockage facilitent l'intégration et donc le développement des autres énergies renouvelables. Dès lors et compte tenu d'un potentiel supplémentaire envisageable de presque 2 GW de capacités, la CFE Énergies défend une relance des investissements dans le secteur hydroélectrique national que la prochaine PPE doit acter.

Pour y parvenir, il est urgent de définir une fois pour toutes un cadre juridique sécurisé permettant de favoriser les investissements hydroélectriques, hors champ concurrentiel, et ce pour l'ensemble des opérateurs historiques français que sont la SHEM, la CNR et EDF. Au nom des valeurs d'intérêt général qu'elle défend, la CFE Énergies se mobilise depuis de très nombreuses années pour éviter la mise en concurrence des concessions hydrauliques réclamée par la Commission européenne et les fournisseurs dits alternatifs.

Avec le retour au premier plan des questions de souveraineté énergétique, mais aussi le défi posé par le dérèglement climatique sur les ressources en eau, la CFE Énergies est en effet convaincue que la volonté d'imposer la concurrence dans le secteur hydroélectrique français doit cesser, qui plus est quand nombre de pays européens ont échappé à cette idéologie concurrentielle pour leurs propres barrages.

La CFE Énergies a donc salué le soutien que de nombreux acteurs ont apporté au régime d'autorisation comme alternative à la mise en concurrence des concessions, mais aussi la

reconnaissance par les députés de la nécessité de trouver une solution qui préserve l'intégrité d'EDF à laquelle les salariés sont profondément attachés.

Enfin, les impératifs de sûreté du système électrique doivent, selon la CFE Énergies, conduire à mettre fin aux inégalités de traitement entre les différents moyens de production d'électricité, « *les énergies renouvelables étant devenues un acteur majeur du système électrique* » qui doivent « *avoir les mêmes devoirs que les autres* », aux dires du président du directoire de RTE.

Outre le coût pour les finances publiques du maintien de dispositifs de soutien comme les obligations d'achat, les moyens dits intermittents ne contribuent pas aujourd'hui aux services dits système pourtant essentiels à la stabilité du système électrique. Or au fur et à mesure de leur déploiement, ils ont des impacts de plus en plus importants sur le système électrique (qu'il s'agisse des congestions et refoulements ou de la tenue en tension et en fréquence). Par ailleurs, ils fragilisent les modèles économiques des moyens dits pilotables, auxquels le gestionnaire du système fait pourtant appel pour en assurer la stabilité.

Puisque le système électrique en subit déjà les conséquences, la CFE Énergies juge indispensable de mettre fin à ces inégalités de traitement et de modifier, en conséquence, la régulation du système électrique et les règles qui jouent, aujourd'hui, en faveur des énergies renouvelables.

La CFE Énergies préconise tout autant de faire preuve de davantage de pragmatisme voire de modération dans la définition par la prochaine PPE des trajectoires de développement des énergies renouvelables intermittentes, au regard des impératifs d'intensité en emplois industriels durables, de réindustrialisation effective sur l'ensemble de la chaîne de valeur, de préservation de la biodiversité, de lutte contre l'artificialisation des sols et de sobriété dans la consommation des ressources, et ce au regard de la dépendance européenne vis-à-vis de la Chine. N'en déplaise au dogme qui règne au sein des institutions européennes, le développement des énergies renouvelables ne saurait être une fin en soi, et l'objectif ultime de la politique Climat Énergie, c'est avant tout la baisse des émissions de gaz à effets de serre.

De surcroît, la CFE Énergies appelle au développement de moyens de flexibilité comme les moyens d'ultra-pointe ou les moyens de production thermiques décarbonés, y compris gaziers, toujours au nom de l'impératif de sécurité du système électrique, ce qui suppose d'en définir les modèles réglementaires et de financement.

Pour autant, si elle entend les besoins de flexibilité du système électrique, la CFE Énergies exprime ses plus profondes réserves sur la réponse apportée au développement massif d'énergies renouvelables électriques intermittentes, en France comme dans les autres pays européens, et qui repose sur une flexibilisation excessive du système électrique.

Pour la CFE Énergies, outre les questions qu'elle pose sur la sûreté du système électrique, une flexibilisation à outrance de la production conduirait le parc nucléaire à ne plus fonctionner en base pour devenir un complément de production aux énergies renouvelables, fragilisant profondément son modèle économique et donc sa pérennité. Si la flexibilité est nécessaire pour intégrer davantage d'énergies renouvelables au système électrique, elle ne doit en aucune manière conduire à compromettre la sûreté et la viabilité économique du parc nucléaire. Quant à la flexibilisation de la consommation, elle ne sera pas sans conséquence sur la dynamique industrielle du pays.

Au-delà de la question des moyens de production, l'évolution du modèle énergétique français et du système électrique repose sur des investissements massifs sur les réseaux électriques, qu'ils soient de transport ou de distribution. Qu'il s'agisse du développement des nouveaux usages électriques, de l'électrification ou du développement des nouveaux moyens de production, pour la plupart décentralisés, ces investissements sont incontournables.

Face aux risques de pression réglementaire excessive, la CFE Énergies attend de votre Gouvernement qu'il se mobilise pour créer les conditions de ces investissements dans les réseaux et que les salariés des gestionnaires de réseaux disposent des moyens pour mener à bien leurs missions de service public au service des Français. La mise sous pression des investissements et moyens des gestionnaires de réseaux irait contre le sens de l'histoire, la Commission européenne reconnaissant elle-même le rôle central de ces réseaux électriques dans le Green Deal.

### **L'avenir des infrastructures gazières du pays**

Mais la transition énergétique ne saurait se résumer à la seule électricité. Convaincue que les infrastructures gazières constituent un atout pour la décarbonation et la souveraineté énergétique du pays, la CFE Énergies considère que les gaz renouvelables et bas carbone constituent un pilier de la transition énergétique et qu'ils contribuent à la souveraineté énergétique du pays. Par conséquent, la CFE Énergies plaide pour que la prochaine PPE consacre l'accélération du développement de ces gaz verts et bas carbone, et que l'État définisse une ambitieuse politique de soutien pour accompagner cette accélération.

La pérennisation des infrastructures gazières est d'autant plus importante qu'au-delà de favoriser le développement des gaz verts et bas carbone, elle est un atout pour le déploiement de la stratégie hydrogène de la France comme de la stratégie CCUS (captage, transport et stockage du CO<sub>2</sub>). L'engagement des entreprises du secteur énergétique, en particulier celles des Industries Électriques et Gazières, est en effet crucial pour développer des solutions de captage, de transport, de stockage et de valorisation du carbone à grande échelle et ainsi contribuer aux objectifs de neutralité carbone. La CFE Énergies appelle donc l'État et la Commission de Régulation de l'Énergie à définir les modèles réglementaires qui permettent d'assurer l'avenir de ces infrastructures gazières.

En matière d'hydrogène, la CFE Énergies soutient le pragmatisme de la position française consistant à préférer l'hydrogène bas carbone, qui peut être produit par électrolyse à partir d'électricité d'origine nucléaire, à l'approche restrictive de l'hydrogène vert, combat actuellement mené à Bruxelles. Dans cette perspective, la CFE Énergies insiste sur l'importance des négociations en cours concernant l'acte délégué européen sur l'hydrogène bas carbone.

### **L'ambition sociale au service de la politique énergétique**

Au-delà de ces enjeux industriels, la CFE Énergies est convaincue que la transition énergétique pragmatique qu'elle appelle de ses vœux ne réussira que si les entreprises des Industries Électriques et Gazières et leurs salariés sont en mesure de relever les défis. Ces entreprises sont confrontées à des besoins massifs de recrutement et à des impératifs de fidélisation, dans un contexte de concurrence accrue dans les métiers techniques et industriels dont le secteur énergétique a besoin.

Si les entreprises concernées ont d'ores et déjà pris des mesures pour augmenter les promotions dans les filières de formation adaptées, leur succès dépendra aussi du soutien gouvernemental dans la valorisation des filières industrielles dont la France a besoin et dans l'engagement d'une véritable démarche interministérielle et intersectorielle de planification et de pilotage des emplois et compétences, en évitant l'approche par silos.

Si la transition énergétique va contribuer à des volumes considérables de recrutements, les entreprises des IEG doivent aussi pouvoir s'appuyer sur la mobilisation et l'adhésion de leurs corps sociaux pour relever ces défis.

Dans cette perspective, nous tenons à rappeler que la CFE Énergies défend de manière constante, à la fois la participation des représentants des salariés aux instances de gouvernance - ce qui permet de mieux associer les salariés aux stratégies de développement

des entreprises, mais nous réclamons aussi la généralisation de la participation aux bénéficiaires en tant que vecteur de partage de la valeur.

La CFE Énergies défend la mise en place de la participation dans l'ensemble des entreprises des IEG. Si elle a déjà été mise en œuvre au sein du groupe ENGIE, il n'en est rien dans le groupe EDF puisque les entreprises EDF, RTE et ENEDIS ne sont toujours pas éligibles à la participation au titre du décret n°87-948 du 26 novembre 1987, dont nous vous demandons la modification.

Cette évolution sera de nature à renforcer l'adhésion du corps social au modèle français de transition énergétique, démontrerait l'engagement de l'État en faveur d'un meilleur partage de la valeur, et renforcerait l'attractivité de ces entreprises aujourd'hui confrontées au défi de l'attractivité et de la fidélisation des talents pour réussir les défis évoqués précédemment.

En effet, l'attractivité du secteur a été fortement fragilisée par la dernière réforme des retraites, comme si la fidélisation du corps social n'était pas un enjeu pour un secteur qui investit sur des technologies et pour des durées qui dépassent de beaucoup la durée d'une vie professionnelle. Dans le même temps, cette réforme a laissé des questions sans réponse sur la continuité d'affiliation qui fait peser des surcoûts pour les entreprises à l'international et crée des incertitudes pour de nombreux salariés (congé parentaux, congé proches aidants, congé création d'entreprise,...), et nous sommes, malgré nos relances, toujours en attente de clarification de la part de l'État. Nous espérons une réponse rapide aux questions posées par cette réforme si mal pensée et si mal conduite.

A travers ces priorités et propositions, nous voulons être les porte-paroles des salariés sans qui il ne saurait y avoir de politique énergétique réussie. Nous restons à votre entière disposition et à celle de vos services pour vous exposer plus avant nos analyses afin de contribuer à la réflexion sur une politique énergétique de notre pays marquée du sceau du pragmatisme.

Espérant que cette vision et ces propositions de la CFE Énergies vous seront utiles et inspireront vos prochaines décisions, je vous prie d'agréer, Monsieur le Premier Ministre, l'expression de mes sentiments respectueux.



Alexandre GRILLAT